



ORDRE DE MALTE  
FRANCE

# ➤ Politique du bénévolat



Le bénévolat est la pierre angulaire de l'engagement associatif. Dès son origine, l'Ordre de Malte France l'a érigé comme l'un de ses principes fondamentaux, reconnaissant les bénévoles comme une richesse humaine indispensable, sans laquelle il ne pourrait pleinement remplir sa mission.

“ Donnez ce que la maison a de meilleur ”

# ► LA VOCATION ET LES MISSIONS DE L'ORDRE DE MALTE FRANCE

## 1. Accueillir, accompagner et secourir

les populations affectées par la maladie, le handicap, la dépendance, la précarité, les catastrophes naturelles et toutes les formes de détresse.

## 2. Protéger la vie

de son origine à sa fin naturelle.

## 3. Préserver la dignité imprescriptible de chaque personne

sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

## Définition du bénévole

Le bénévole s'engage librement à offrir de son temps, de son énergie et de ses compétences. Il ne désire rien en retour que son développement personnel par sa participation aux missions de l'Ordre de Malte France.

Le bénévolat ne remplace pas un travail rémunéré. Le bénévole assume des tâches en complémentarité de celles des collaborateurs salariés. Il vient enrichir les actions de l'Ordre de Malte France.



# ➤ L'ENGAGEMENT DE L'ORDRE DE MALTE FRANCE ENVERS SES BÉNÉVOLES

## Une politique d'intégration, d'accompagnement et de valorisation

L'association propose aux bénévoles des engagements porteurs de sens, qui répondent d'une part à un idéal de don de soi et d'autre part à leurs motivations et leurs compétences.

Les principes de gestion du bénévolat reposent sur :

### 1. Le respect et la reconnaissance

Chaque bénévole est considéré comme un collaborateur actif de l'association, respecté pour ses qualités propres et reconnu pour ses apports.

### 2. L'implication

L'Ordre de Malte France encourage les bénévoles à s'investir et soutient les initiatives développées dans le cadre de leurs missions.

### 3. L'esprit d'équipe

Au sein des groupes de bénévoles, l'Ordre de Malte France veille à maintenir une ambiance saine, un esprit d'équipe et un travail de qualité.

### 4. L'intégration et la formation

L'association veille à ce que les bénévoles soient en adéquation avec la mission qui leur est confiée. Elle propose des séminaires de connaissance de l'histoire et des valeurs de l'Ordre de Malte France, et organise

des formations notamment pour les activités nécessitant des compétences spécifiques, techniques ou humaines :

- actions de solidarité,
- actions de secours,
- bénévolat dans le domaine de la santé et des activités médicales ou paramédicales.

### 5. L'équité

L'Ordre de Malte France valorise l'équité, quelles que soient les origines, les conditions ou la formation des bénévoles.

### 6. La valorisation

L'Ordre de Malte France s'engage à reconnaître de façon personnelle et publique le travail fourni par les bénévoles.

### 7. La protection

Les conditions d'exercice des différentes actions de bénévolat sont encadrées et protégées, en fonction des missions et/ou des risques éventuels, par une assurance adaptée.



# ➤ ÊTRE BÉNÉVOLE À L'ORDRE DE MALTE FRANCE

## Un engagement personnel porteur de valeurs et de responsabilités

Le Projet associatif de l'Ordre de Malte France et la Charte du bénévolat constituent les bases sur lesquelles les bénévoles acceptent de s'engager.

Pour la bonne mise en œuvre des principes qui y sont énoncés et le respect des valeurs fondatrices de l'Ordre de Malte France, les bénévoles s'engagent à :

- 1. Adhérer aux missions et aux valeurs** de l'Ordre de Malte France.
- 2. Se conformer aux objectifs** des activités auxquelles ils collaborent.
- 3. Respecter les règles de fonctionnement** de l'Ordre de Malte France et les dispositions du règlement intérieur.
- 4. Assurer leur activité,** en fonction de leurs disponibilités, en respectant les plannings et horaires définis.
- 5. Respecter les convictions et opinions** de toutes les personnes avec lesquelles ils sont en relation au titre de leur engagement, en faisant preuve de réserve et de discrétion.
- 6. Participer aux formations proposées,** notamment dans les fonctions ou missions nécessitant des compétences techniques, professionnelles ou humaines ou toutes activités pour lesquelles l'Ordre de Malte France estimerait une formation adaptée nécessaire.

Le bénévolat est constitué de fait sur la base d'un engagement réciproque.

Le bénévole d'une part, et l'Ordre de Malte France d'autre part, peuvent à tout moment interrompre leur collaboration, sous réserve pour chacune des deux parties d'un préavis approprié à la fonction.

“ Des milliers d'hommes et de femmes s'engagent chaque année au service des personnes touchées par la maladie, la pauvreté ou l'exclusion. Leur engagement gratuit donne corps aux programmes et projets de l'Ordre de Malte France. MERCI à chacun d'eux ! ”



ORDRE DE MALTE  
FRANCE

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

[www.facebook.com/ordredemaltefrance](https://www.facebook.com/ordredemaltefrance) [twitter.com/Malte\\_France](https://twitter.com/Malte_France)

42 rue des Volontaires - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 20 80 20